

SICAV de droit français

LAZARD EQUITY SRI

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2020

Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : Ernst & Young et Autres

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Caractéristiques de l'OPC | 3 |
| 2. Changements intéressant l'OPC | 10 |
| 3. Rapport de gestion | 13 |
| 4. Informations réglementaires | 19 |
| 5. Certification du Commissaire aux Comptes | 31 |
| 6. Comptes de l'exercice | 40 |

I. CARACTERISTIQUES DE L'OPC

- **FORME JURIDIQUE**

Sicav à Conseil d'Administration de droit français.

- **CLASSIFICATION**

Actions de pays de la zone euro.

- **MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la Sicav majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Pour les actions C, PC EUR, RC EUR, PC H-GBP, PC H-USD, RC H-USD, PC H-CHF et RC H-CHF, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution en vertu de la loi.

Pour les actions D et RD EUR, le résultat net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par l'Assemblée Générale.

- **OBJECTIF DE GESTION**

Actions C, D, PC EUR, RD EUR et RC EUR : L'objectif de gestion, sans être indiciel, est la recherche d'une performance nette de frais sur la durée de placement recommandée supérieure à celle de l'indice EuroStoxx dividendes nets réinvestis en cours de clôture grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

Actions PC H-GBP : L'objectif de gestion, sans être indiciel, est la recherche d'une performance nette de frais sur la durée de placement recommandée supérieure à celle de l'indice EuroStoxx dividendes nets réinvestis en cours de clôture, exprimé en GBP, couvert contre le risque de change avec comme monnaie de référence la Livre Sterling, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

L'action PC H-GBP étant couverte contre le risque de change, la performance de l'action pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture.

Actions PC H-USD et RC H-USD : L'objectif de gestion, sans être indiciel, est la recherche d'une performance nette de frais sur la durée de placement recommandée supérieure à celle de l'indice EuroStoxx dividendes nets réinvestis en cours de clôture, exprimé en USD, couvert contre le risque de change avec comme monnaie de référence le Dollar US, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

Les actions PC H-USD et RC H-USD étant couvertes contre le risque de change, la performance des actions pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture.

Actions PC H-CHF et RC H-CHF : L'objectif de gestion, sans être indiciel, est la recherche d'une performance nette de frais sur la durée de placement recommandée supérieure à celle de l'indice EuroStoxx dividendes nets réinvestis en cours de clôture, exprimé en CHF, couvert contre le risque de change avec comme monnaie de référence le Franc Suisse, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance.

Les actions PC H-CHF et RC H-CHF étant couvertes contre le risque de change, la performance des actions pourra être impactée par les coûts éventuels de couverture.

• INDICATEUR DE REFERENCE

L'indice Euro Stoxx dividendes nets réinvestis est un indice composé d'environ 300 valeurs, comprenant les plus grandes sociétés cotées de la zone euro, pondérés en fonction de la capitalisation boursière.

L'historique est disponible sur Bloomberg sous le code « SXXT » et sur le site internet www.stoxx.com.

• STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées

Pour mener à bien sa politique d'investissement, le gestionnaire a choisi un positionnement de type « best in class ». Ce choix consiste à sélectionner des entreprises qui présentent selon son analyse les meilleures mesures relatives en termes de gestion des ressources humaines et de respect de l'environnement notamment au sein de leur secteur d'activité ainsi qu'un niveau de rentabilité économique élevé.

Dans le cadre de la construction du portefeuille et de l'appréciation des critères extra financiers, l'équipe de gestion s'appuie en partie sur les services de la société d'analyse Vigeo Eiris. Des informations complémentaires figurent également dans le code de transparence de la société de gestion consultable sur le site www.lazardfreresgestion.fr.

Le processus de sélection de valeurs se décompose en deux étapes distinctes, concomitantes et nécessaires :

A) Le filtre de notation extra financier :

L'analyse de la gouvernance est menée en interne, les analystes gérants de la société de gestion étant selon nous les mieux à même d'appréhender la qualité de la gouvernance d'une société.

Cinq critères (Ressources Humaines, Environnement, Relations clients-fournisseur, Droits Humains et Engagement Sociétal) sont analysés suivant la pondération spécifique de la société de gestion pour chaque critère qui offre, selon nous, la meilleure expertise dans ces domaines.

Afin qu'une valeur soit admissible dans le portefeuille de la Sicav, les 3 conditions suivantes doivent être respectées :

1. La note moyenne pondérée, pour l'ensemble des domaines y compris celui des ressources humaines, doit être positive ;
2. La note du domaine des « Ressources Humaines » doit être positive également ;
3. Une gouvernance d'entreprise satisfaisante, c'est-à-dire garantissant un traitement juste des minoritaires et prévenant les conflits d'intérêt.

A noter que les notes utilisées pour les deux premières conditions sont produites par une agence indépendante. Ce choix d'externalisation a été retenu car l'expertise de cette société paraît offrir une plus grande qualité dans les notations qu'une analyse interne à la société de gestion. Les poids utilisés pour la note pondérée ont néanmoins été fixés par le gestionnaire.

Les différents critères ainsi que leur pondération qui permettent de définir une notation par valeur sont les suivants :

▪ Ressources humaines (40%)

Gestion du capital humain des entreprises : formation, sécurité, mesures de reclassement lors des plans de licenciements, politique de rémunérations.

▪ Environnement (30%)

Gestion des sites de production et réhabilitation de ces sites. Niveau d'information disponible pour ce critère.

- **Relations clients-fournisseurs (10%)**

Gestion des fournisseurs, et identification du bon respect de certaines pratiques par ces derniers (emploi des enfants, etc.).

- **Droits humains (10%)**

Prévention des risques notamment de discrimination.

- **Engagement sociétal (10%)**

Intégration de l'entreprise dans son environnement civil. Participation au développement en général et à celui de certaines activités en particulier, aide à l'éducation dans une zone donnée par exemple.

Le système de notation, fournit par un prestataire externe, et utilisé par le gestionnaire, fonctionne de la façon suivante :

Un « score » absolu est calculé pour chacune des entreprises dans le portefeuille. Ce « score » est une moyenne pondérée, suivant l'importance que le gestionnaire accorde à chacun des domaines étudiés (Ressources Humaines, Droits Humains, Environnement, Relations Clients-Fournisseurs, Relations avec la société civile). Il est comparé à celui des autres entreprises du même secteur.

Pour chacun des domaines, une entreprise aura un score relatif par rapport à son secteur (de 0 à 100). Le rating final (de -- à ++) d'une entreprise dépend de la distribution normale des « scores » au sein de son propre secteur d'activité. C'est-à-dire que si une entreprise se situe au-dessus de la médiane du secteur (+ ou - 20%), elle sera notée de façon positive (+), ou très positive (++), si elle se trouve dans les 5% des entreprises les mieux notées). En revanche, si l'entreprise se situe en-dessous de la médiane du secteur (+ ou -20%), elle sera notée de façon négative (-) ou très négative (--), si elle est dans les 5% des entreprises les moins bien notées).

[++]: 5% des entreprises les mieux notées au-dessus de la médiane du secteur

[+]: 25% des entreprises notées au-dessus de la médiane du secteur

[=]: 40% des entreprises se situant dans la moyenne du secteur (+ ou - 20%)

[-]: 25% des entreprises les notées en-dessous de la médiane du secteur

[--]: 5% des entreprises les moins bien notées en dessous de la médiane du secteur

Une note est réputée positive si elle est supérieure ou égale à la médiane du secteur (+ ou - 20%).

Lors d'une dégradation de notation pour une valeur donnée, le gestionnaire est immédiatement informé de ce changement par l'agence de notation sélectionnée. Si la note de l'entreprise reste positive et que la note "ressources humaines" n'est pas négative la valeur est maintenue en portefeuille. Si l'une des deux conditions précédemment mentionnée n'est plus satisfaite, la valeur est retirée du portefeuille dans un délai de 20 jours ouvrés.

- **La gouvernance d'entreprise**

La gouvernance d'entreprise est un critère majeur dans le processus de sélection de titres du gestionnaire. Son étude est systématique et doit satisfaire les exigences de la société de gestion, notamment celle de prémunir l'entreprise concernée de tout conflit d'intérêt en son sein. Le gestionnaire identifie tous les éléments qui pourraient impacter la stratégie long terme de l'entreprise, son potentiel de création de valeur ainsi que les intérêts fondamentaux des actionnaires minoritaires. C'est la raison pour laquelle le gérant scrute en détail les politiques de rémunération des dirigeants et des administrateurs afin que celles-ci ne puissent pas introduire de biais dans les décisions d'investissement, d'allocation du capital ou de gestion opérationnelle quotidienne de l'entreprise. La rémunération des dirigeants doit être indexée sur des objectifs moyen/long terme de rentabilité pour l'entreprise ; elle ne doit pas l'être sur des critères de taille, ou de croissance sans tenir compte de la rentabilité. La politique d'allocation du capital doit elle aussi profiter à l'entreprise et à ses actionnaires minoritaires. Elle ne doit pas profiter à un seul actionnaire principal. En aucun cas il ne doit y avoir de conflits d'intérêts entre les dirigeants, les administrateurs, le ou les éventuel(s) actionnaire(s) principaux et les actionnaires minoritaires. De façon non exhaustive, la société de gestion s'attache tout particulièrement à étudier les politiques de rémunération, les argumentations et les critères qui les définissent, des dirigeants et administrateurs, les conventions réglementées, la lisibilité et la transparence des états financiers ainsi que l'indépendance des organes de contrôle. À titre d'exemple, des états financiers opaques et/ou des rémunérations de dirigeants privilégiés le court terme entraîneraient l'exclusion de la valeur concernée.

B) Le filtre financier :

Le choix des valeurs repose sur une analyse financière qui met l'accent sur 3 éléments essentiels : la rentabilité, la croissance et l'évaluation.

- La **rentabilité** économique est la capacité d'une entreprise à créer de la valeur sur le long terme. Elle est mesurée par le retour sur capitaux employés (immobilisations corporelles et incorporelles, goodwill, besoin en fond de roulement).
- La **croissance** est la capacité d'une entreprise à faire croître ses capitaux employés tout en conservant un niveau de rentabilité au moins égal à ce qu'il a été historiquement.
- **L'évaluation** est une approche multicritères (multiples historiques, DCF, multiples comparables) : nous sommes très exigeants et disciplinés sur l'évaluation. Nous considérons que cela est indispensable pour que la performance économique se transforme en performance boursière.

Le portefeuille de la Sicav est investi et/ou exposé à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions négociées sur les marchés de la zone euro.

100% des actions au sein de la Sicav sont notées par une agence indépendante (notation extra-financière), les éventuels autres actifs, comme le monétaire, ne sont pas notés.

2. Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions :

Actions d'entreprises ayant leur siège social dans un pays de la zone euro, sans contrainte sectorielle, de toute taille de capitalisation boursière.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Titres de créances négociables français et étrangers (principalement des Bons du Trésor français et des BTAN) à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Ces titres peuvent être de tout rang, de toute forme et de toutes devises. La répartition privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités. Aucun critère de qualité de signature minimale n'est retenu. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des titres entrant dans le portefeuille.

OPC :

Dans la limite de 10% maximum de l'actif net, des OPCVM monétaires et/ou monétaires court terme français ou étrangers et/ou des FIA monétaires et/ou monétaires court terme français ou établis dans l'UE respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, et/ou des Fonds d'investissement monétaires étrangers respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, si ces Fonds investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion SAS.

3. Instruments dérivés

• Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

• Risques sur lesquels gérant désire intervenir :

- action
- taux
- change
- crédit
- autres risques

• **Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :**

- couverture
- exposition
- arbitrage

• **Nature des instruments utilisés :**

futures :

- sur actions et indices actions
- sur taux
- de change

options :

- sur actions et indices actions
- sur taux
- de change

swaps :

- swaps d'actions
- swaps de taux :
- swaps de change

change à terme

dérivés de crédit

• **Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

- couverture partielle ou générale du portefeuille, de certains risques, titres
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- augmentation de l'exposition au marché sans effet de levier
- maximum autorisé et recherché
- autre stratégie

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts :

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de la Sicav dans la limite de 10% de son actif.

6. Emprunts d'espèces :

La Sicav peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant.

8. Information sur les garanties financières :

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, conformément à la position AMF 2013-06, la Sicav peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces.

Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

• **PROFIL DE RISQUE**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

▪ **Risque de perte en capital :**

La Sicav ne présente aucune garantie ou protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

▪ **Risque lié à la gestion et à l'allocation d'actifs discrétionnaires :**

La performance de la Sicav dépend à la fois des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation d'actifs faite par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres et OPC les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale.

▪ **Risque lié aux marchés actions :**

L'investisseur est exposé sur le risque actions. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la Sicav. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative baissera.

En outre sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de la Sicav peut donc baisser rapidement et fortement.

▪ **Risque lié aux interventions sur les marchés à terme :**

La Sicav peut intervenir sur des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif. Cette exposition à des marchés, actifs, indices au travers d'instruments financiers à terme peut conduire à des baisses de valeur liquidative significativement plus marquées ou plus rapides que la variation observée pour les sous-jacents de ces instruments.

▪ **Risque de change :**

La Sicav peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La valeur des actifs de ces OPC peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la Sicav.

▪ **Risque de taux (à titre accessoire) :**

Le risque de taux est le risque de variation des taux d'intérêt qui a un impact sur les marchés obligataires. A titre d'exemple, le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En cas de hausse des taux, la valeur liquidative de la Sicav pourra baisser.

• **GARANTIE OU PROTECTION**

Néant.

• **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE**

Tous souscripteurs recherchant une exposition au risque actions. Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cette Sicav.

Information relative aux investisseurs américains.

La Sicav n'est pas enregistrée en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses actions ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du *Securities Act* de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des *Restricted Persons*, telles que définies ci-après.

Les *Restricted Persons* correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du *Securities Act* de 1933, tel que modifié.

FATCA :

En application des dispositions du *Foreign Account Tax Compliance Act* (« FATCA ») applicables à compter du 1^{er} juillet 2014, dès lors que la Sicav investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

La Sicav, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Durée de placement recommandée : 5 ans minimum.

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

Il a été décidé dans le Conseil d'Administration de la Sicav **LAZARD EQUITY SRI** (code ISIN : FR0000003998) en date du 14 novembre 2019, et afin de tenir compte de la demande de l'AMF, d'apporter des précisions dans le prospectus afin d'indiquer le nom du fournisseur des données avec lequel nous avons un accord pour suivre l'appréciation des critères extra-financiers des valeurs qui peuvent figurer dans le portefeuille de la Sicav.

- **Date d'effet : 19/12/2019**

Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

I. Liste des mandats

| Noms des Administrateurs | Nombre de mandats | Liste des mandats et fonctions |
|---|-------------------|--|
| M. Bernard Devy | 1 | Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Equity SRI |
| M. Axel Laroza Gérant de Lazard Frères Gestion SAS | 3 | Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Actifs Réels Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI Directeur Général Délégué Administrateur de la Sicav Lazard Alpha Europe |
| M. François de Saint-Pierre Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS | 5 | Président du Conseil d'Administration de la Sicav Objectif Monde Président Directeur Général de la Sicav : - Objectif Gestion Mondiale Administrateur dans les Sicav : - Lazard Small Caps Euro - Lazard Equity SRI - T3SO |
| M. Jean-Pierre Thomas | 1 | Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI |
| M. Jean-Jacques de Gournay Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS | 4 | Président Directeur Général de la Sicav Norden Family Administrateur dans les Sicav : - Lazard Small Caps Euro - Lazard Equity SRI - Lazard Funds |
| M. Régis Bégué Associé- Gérant de Lazard Frères Gestion SAS | 4 | Président Directeur Général des Sicav : - Lazard Alpha Europe - Lazard Alpha Euro - Norden Small Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI |
| Mme Monica Nescout Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS | 4 | Administrateur dans les Sicav : - Norden - Lazard Small Caps Euro - Lazard Funds - Lazard Equity SRI |
| Mme Fabienne de La Serre Directeur de Lazard Frères Gestion | 5 | Administrateur des Sicav : . Mahe, Lazard Patrimoine Croissance, Adélaïde, Lazard Equity SRI . Directeur Général Administrateur de la Sicav Guilactions |
| M. Paul Castello Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS | 5 | Administrateur des Sicav : . Lazard Euro Short Duration . Lazard Equity SRI . Norden Small . Lazard Convertible Global . Lazard Funds |

II. Jetons de Présence

| Membres du Conseil d'Administration | Montant des jetons de présence versé par la Sicav |
|---|---|
| M. Bernard Devy | € 8.764 |
| M. Axel Laroza <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 0 |
| M. François de Saint-Pierre <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 0 |
| UGRR | € 2.286 |
| OCIRP | € 2.286 |
| AUDIENS Santé Prévoyance | € 2.286 |
| IRP AUTO Prévoyance-Santé | € 2.286 |
| C.F.D.T. | € 2.286 |
| M. Jean-Pierre Thomas | € 2.286 |
| M. Jean-Jacques de Gournay, <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 0 |
| M. Régis Bégué, <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 0 |
| M. Michel Piermay | Montant global des censeurs : € 7.500 |
| M. Paul-Henri de La Porte du Theil | |
| Mme Monica Nescout <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 0 |
| Mme Fabienne de La Serre <i>Directeur de Lazard Frères Gestion</i> | 0 |
| M. Paul Castello <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i> | 0 |

III. Conventions visées à l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

PERFORMANCES

La performance de la part C (FR0000003998) sur la période est de : -8,11%.

La performance de la part PC-EUR (FR0013204179) sur la période est de : -7,69%.

La performance de la part RC-EUR (FR0013204187) sur la période est de : -8,78%.

La performance de la part D (FR0010990606) sur la période est de : -8,11% (*dividende réinvesti*).

La performance de la part RD (FR0013318730) sur la période est de : -8,78% (*dividende réinvesti*).

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de : -6,19%.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Économie

Alors que la dissipation des tensions commerciales sino-américaines avait permis à l'économie mondiale d'amorcer une reprise au second semestre 2019, ce mouvement a été stoppé net par l'apparition d'une épidémie de coronavirus au premier trimestre 2020. D'abord circonscrite à la Chine, l'épidémie a ensuite muté en pandémie. Pour l'endiguer, de nombreux pays ont adopté des mesures de confinement et fermé leurs frontières, à des degrés divers, entraînant un choc économique et financier brutal. Ce contexte a amené les banques centrales et les pouvoirs publics à prendre des mesures de soutien d'une ampleur inédite. L'amélioration de la situation sanitaire a permis une levée progressive des mesures de restrictions à partir de mi-février en Chine et à partir de fin avril aux États-Unis et en Europe, permettant un fort rebond de l'activité mondiale à compter de mai. Le processus de réouverture de l'économie américaine a été interrompu par une reprise de l'épidémie entre mi-juin et fin juillet. En Europe, la sortie de confinement a été suivie d'une reprise de l'épidémie à partir de mi-août, amenant de nouvelles mesures de restriction ciblées et localisées.

Aux États-Unis, le PIB baissait de -9,0% sur un an au T2 2020. Le PMI composite passait de 51,0 à 54,3 sur douze mois, avec un point bas à 27,0 en avril. Le taux de chômage augmentait de 3,7% à 7,9% avec un sommet à 14,7% en avril. La consommation baissait de 3,2% sur un an et le taux d'épargne atteignait 14,1% du revenu disponible en septembre. L'inflation sur un an ralentissait de +1,7% à +1,3% au global et de +2,4% à +1,7% hors énergie et alimentation. La Fed a multiplié les annonces de soutien : une baisse cumulée de son taux directeur de 150 points de base, à 0% -0,25%, un programme d'achats illimités de bons du trésor et de titres adossés à des créances hypothécaires et un programme de prêts pour les entreprises et les collectivités locales. Jérôme Powell a indiqué, en septembre, que la Fed tolérerait une inflation supérieure à 2% pour compenser les périodes d'inflation plus faible. Le Congrès américain a adopté un plan de soutien budgétaire sans précédent d'un montant équivalent à 10,7% du PIB.

Dans la zone euro, le PIB reculait de -14,7% sur un an au T2 2020. Le recul était plus marqué dans les pays où les mesures de confinement étaient les plus strictes : -18,9% en France, -18,0% en Italie et -21,5% en Espagne contre -11,3% en Allemagne. Le PMI composite de la zone euro passait de 50,1 à 50,4 sur douze mois, avec un point bas à 13,6 en avril. Le taux de chômage dans la zone euro a touché un point bas historique à 7,2% en mars avant de remonter progressivement pour s'établir à 8,1% en août. L'inflation sur un an ralentissait de +0,8% à -0,3% au global et de +1,0% à +0,2% hors énergie et alimentation. La BCE a annoncé une augmentation de 120 Mds d'euros de son programme d'achat d'actifs (APP), un nouveau programme d'achat (PEPP) de 1350 Mds d'euros et une augmentation de ses prêts effectués dans le cadre du TLTRO. En juillet, les pays de l'UE sont parvenus à un accord sur un plan de relance européen de 750 Mds d'euros, un montant équivalent à 5,4% du PIB.

En Chine, le PIB progressait de 3,2% sur un an au T2 2020. Le PMI composite de Caixin passait de 51,9 à 54,5 sur douze mois, avec un point bas à 27,5 en février. En août, la production industrielle augmentait de +5,6% sur un an, l'investissement de +9,3% et les ventes au détail de +0,5%. Le taux de chômage augmentait de 5,2% à 5,6% avec un sommet à 6,2% en février. L'inflation sur un an ralentissait de +3,0% à +2,4% au global et de +1,5% à +0,5% hors énergie et alimentation. La Banque centrale chinoise a abaissé son taux directeur de 35 points de base, à 2,95%, et réduit le coefficient des réserves obligatoires pour les grandes banques de 100 points de base à 12,50%. Le gouvernement a annoncé des mesures de soutien pour un montant de 4,8% du PIB.

Marchés

Les actions avaient bien terminé l'année 2019, soutenus par le redémarrage de l'activité et la réduction des incertitudes relatives à la guerre commerciale et au Brexit. Le sentiment a commencé à s'effriter fin janvier 2020, après la mise en place de mesures de confinement en Chine. Les marchés se sont effondrés à partir de mi-février quand l'épidémie a commencé à se propager en dehors de la Chine. Le mouvement a été d'une violence inouïe et très rapide, l'Euro Stoxx cédant près de 40% en un mois à peine.

L'action rapide des banques centrales et des pouvoirs publics a permis une stabilisation mi-mars puis les marchés ont fortement rebondi au deuxième trimestre 2020, portés par la levée progressive des mesures de restriction en Europe et aux États-Unis, l'absence de redémarrage de l'épidémie dans les pays qui s'étaient déconfinés et le renforcement des mesures de soutien monétaire et budgétaire.

Au troisième trimestre, les actions ont d'abord été soutenues par la publication de statistiques économiques meilleures qu'attendues, les espoirs de nouvelles mesures de soutien à l'activité et les avancées dans la recherche d'un vaccin contre la COVID-19. Elles ont chuté à partir de début septembre, sous l'effet de la baisse des valeurs technologiques américaines et des craintes d'un nouveau confinement en Europe, dans un contexte d'incertitudes politiques aux États-Unis.

Au final, sur douze mois, l'indice MSCI World en dollar progressait de +8,5% et le S&P 500 en dollars de +13,0%. L'Euro Stoxx en euros reculait de -6,1%.

Les rendements des obligations d'État chutaient aux États-Unis. Le taux à 10 ans du Trésor passait de 1,66% à 0,68% avec un point bas historique à 0,54% le 10 mars. Le taux à 10 ans de l'État allemand passait de -0,57% à -0,52% au cours de la même période. Les marges de crédit des pays périphériques par rapport à l'Allemagne étaient quasi stables en Italie (-1 point de base), en Espagne (+5 points de base) et au Portugal (+5 points de base). Elles se resserraient en Grèce (-37 points de base).

Sur le compartiment du crédit européen, les marges de crédit se sont nettement écartées au premier trimestre 2020 avant de se resserrer fortement. D'après les indices ICE Bank of America, elles passaient de 111 à 118 points de base sur un an pour les émetteurs de bonne qualité, avec un point haut à 234 début avril, et de 366 à 472 points de base pour les émetteurs à haut rendement, avec un point haut à 866 fin mars.

Sur le marché des changes, l'euro s'appréciait de +7,5% contre le dollar, de +5,0% contre le yen et de +2,3% contre la livre sterling. Il se dépréciait de -0,7% contre le franc suisse. Les devises émergentes reculaient en moyenne de -9,6% contre le dollar, d'après l'indice de JPMorgan.

Le prix du baril de Brent passait de 63 dollars à 42 dollars avec un point bas à 19 dollars le 21 avril. A partir de fin janvier, les craintes d'une diminution de la demande mondiale ont enclenché un mouvement baissier. Les prix du pétrole se sont effondrés en mars après le refus de la Russie d'accompagner l'OPEP dans une réduction coordonnée de la production pétrolière. Un accord a finalement été trouvé le 12 avril.

POLITIQUE DE GESTION

Sur l'ensemble de l'exercice 2020, Lazard Equity SRI (*part C*) enregistre une performance de -8,11% contre -6,19% pour son indice de référence l'Euro Stoxx dividendes nets réinvestis, soit une sous-performance de 192 bp.

Les principaux indices boursiers ont terminé l'année 2019 à des niveaux jamais enregistrés depuis 2009 allant même jusqu'à battre de nouveaux records aux États-Unis. Au 4^{ème} trimestre, la majeure partie des risques géopolitiques s'est estompée, favorisant une forte accélération du marché, après un trou d'air survenu pendant l'été. L'espoir d'un accord partiel, dit de phase I, entre Pékin et Washington, a grandement contribué au retour de l'appétit des investisseurs pour les actifs risqués. Et c'est lors de la dernière séance de l'année que Donald Trump annonça qu'il signera un premier accord avec la Chine le 15 janvier 2020. Après une succession de rebondissements et de longs mois de tergiversations, le Brexit devait être bientôt ratifié. En effet, suite aux nombreux échecs et reports, Boris Johnson a remporté une large victoire aux élections législatives anticipées lui permettant de négocier librement avec l'Europe pendant la période de transition qui suivra un Brexit prévu au plus tard le 31 janvier 2020. De plus, les marchés ont pu, une nouvelle fois, bénéficier des politiques accommodantes des banques centrales. La FED a baissé une fois de plus ses taux, portant alors sa fourchette cible à 1,50%-1,75%. Du côté de la BCE, son QE a été officiellement relancé

début novembre et Mario Draghi a laissé sa place à Christine Lagarde. Dans ce contexte, Lazard Equity SRI clôture le dernier trimestre 2019 en hausse de 5,66% contre une hausse de 5,35% pour l'Euro Stoxx dividendes nets réinvestis. Le portefeuille a principalement subi un effet sélection défavorable dans le secteur de la distribution, de la télécommunication, de la santé et des médias. Plus précisément, ce sont les mauvais parcours de *Publicis* (-10,5%), *Carrefour* (-6,9%), *Orange* (-7,0%) et *Unilever* (-6,4%) qui sont à regretter. En revanche, la surperformance du fonds sur ce trimestre, s'explique en partie par une bonne sélection et allocation dans les biens industriels, la banque et l'agroalimentaire. En outre, l'absence d'exposition aux services utilitaires ainsi qu'à l'énergie, ont été un moyen de se démarquer de l'indice et de le dépasser. Dans le détail, Lazard Equity SRI profite surtout des progressions de *Société Générale* (+23,4%), d'*Aperam* (+29,6%), de *Siemens* (+18,6%) et de l'absence d'*Anheuser-Bush* (-15,9%).

Les 3 premiers mois de l'année 2020 ont été explosifs. Il faut remonter à la crise de 2008 pour retrouver des perturbations et des niveaux de volatilité de la même ampleur. Pourtant, l'entame de l'année s'est déroulée sous le signe de l'optimisme général. Les bonnes nouvelles du trimestre précédent comme l'accalmie dans la guerre commerciale, l'éloignement des craintes d'un Brexit dur et une politique monétaire accommodante des banques centrales, continuaient à soutenir le moral des investisseurs. La panique a réellement envahi les investisseurs à partir de mi-février. Les marchés mondiaux ont alors violemment chuté et la volatilité a explosé. Tout a basculé, lorsque la Covid-19 annoncé au départ comme étant une maladie ressemblant à une simple grippe et qui ne concernait qu'une région chinoise, est devenue une pandémie. Pour essayer de la contenir, les pays touchés ont décrété un confinement de la population, engendrant un arrêt brutal de l'économie mondiale. Du côté des autorités politiques et monétaires, des mesures (budgétaires, fiscales et monétaires) drastiques et inédites ont été prises permettant aux marchés financiers de rebondir en fin de trimestre sans toutefois regagner ce qui était perdu. Dans ce contexte, Lazard Equity SRI clôture le premier trimestre 2020 en forte baisse de 25,10% contre -24,75% pour l'Euro Stoxx dividendes nets réinvestis. Les secteurs de la banque, des services utilitaires, de la construction et des matières premières ont été les principaux contributeurs négatifs à la performance relative. Le fonds pâtit principalement des mauvais parcours de *Société Générale* (-50,5%), *BNP* (-47,9%), *Imerys* (-39,2%) et *Saint-Gobain* (-39,3%). A l'inverse, il bénéficie d'un effet allocation et sélection positifs dans les produits et services de consommation, la santé et l'automobile. Le portefeuille tire aussi profit de son choix de valeurs dans les biens industriels et de son absence d'exposition à l'énergie. Lazard Equity SRI profite plus particulièrement de la progression d'*UCB* (+2,9% sur la période de détention) et des absences d'*Airbus* (-54,5%), *Anheuser Bush Inbev* (-44,3%) et *Safran* (-41,8%).

Pour quasiment l'ensemble des places boursières, le second trimestre de l'année 2020 a été l'un des meilleurs trimestres depuis une dizaine d'années. Les marchés financiers se sont envolés, semblant faire fi du contexte général encore troublé et d'une situation économique mondiale préoccupante. Cette hausse a principalement été alimentée par les liquidités déversées par les banques centrales, la baisse des taux d'intérêt à des niveaux proches de zéro et par les nombreux soutiens budgétaires des États. Tout ceci a redonné de la confiance et un brin de visibilité aux investisseurs anticipant une reprise économique en « V ». Mais ce rebond n'a tout de même pas suffi à effacer la forte chute du mois de mars. Dans ce contexte, Lazard Equity SRI clôture le second trimestre 2020 en forte hausse de 18,50% contre 17,55% pour l'Euro Stoxx dividendes nets réinvestis, soit une surperformance de 95 bp. Les secteurs de la technologie, de la banque, de la distribution et des produits et services de consommation ont pesé sur la performance relative de la Sicav. Sa progression a été freinée par les parcours d'*Orange* (-2,7%), *Carrefour* (-3,1%) et *Société Générale* (-3,6%). En revanche, l'absence d'exposition à l'énergie ainsi qu'une bonne sélection de valeurs dans les matières premières et les bâtiments et matériaux de construction ont été bénéfiques. Les biens industriels et les services financiers ont aussi contribué positivement. Dans le détail, ce sont surtout les hausses de *Saint-Gobain* (+44,6%), *Imerys* (+40,4%), *Rexel* (+50%) et les absences de *Total* (-2,1%) et *Wirecard* (-94,5%) qui sont à souligner.

L'économie mondiale a poursuivi son lent redémarrage au troisième trimestre même si la situation reste préoccupante. Les marchés boursiers ont été le reflet d'une économie incertaine. Après avoir sensiblement progressé pendant une bonne partie du trimestre, ils ont vu rouge sur le mois de septembre, pénalisés par la recrudescence de la pandémie de Covid-19, par l'essoufflement de la conjoncture économique et par la montée des risques géopolitiques. Les banques centrales ont continué de soutenir l'économie en maintenant les taux d'intérêt bas tout en promettant de ne pas les relever avant longtemps. Du côté du Brexit, le Royaume-Uni et l'Union Européenne ont toujours du mal à s'entendre sur un accord commercial. Dans ce contexte, Lazard Equity SRI clôture le troisième trimestre 2020 en baisse de 2,01% contre une légère progression de 0,67% pour l'Euro Stoxx dividendes nets réinvestis. La banque, l'assurance, les services financiers et la distribution ont ralenti la progression du fonds. Plus exactement, *Société Générale* (-23,5%), *Banco Santander* (-26,4%), *Orange* (-16,5%) et *BNP* (-12,4%) ont été les plus importants contributeurs négatifs à la performance relative. En revanche, l'absence d'exposition à l'énergie, notre sélection dans la santé, la chimie et la technologie ont permis d'amortir la baisse. Dans le détail, Lazard Equity SRI, profite surtout des parcours de *Merck* (+20,6%), *Saint-Gobain* (+12,4%) et des absences de *Bayer* (-19,0%) et *Total* (-12,0%).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET | 57 139 250,65 | 63 614 972,13 |
| SOCIETE GENERALE SA | 6 672 419,30 | 3 679 227,27 |
| ASML HOLDING NV | 4 504 951,80 | 3 444 060,43 |
| BNP PARIBAS | 4 445 275,09 | 2 890 518,91 |
| UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB | 3 075 116,29 | 3 984 543,62 |
| IMERYSEX IMETAL | 3 599 585,85 | 3 362 777,72 |
| BANCO SANTANDER S.A. | 6 080 328,25 | 737 539,46 |
| HEINEKEN | 1 414 211,90 | 5 033 274,68 |
| SAINT-GOBAIN | 2 984 455,00 | 3 166 988,91 |
| L'OREAL | 1 547 328,00 | 4 378 643,13 |

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

• **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - **Prêts de titres :**
 - **Emprunt de titres :**
 - **Prises en pensions :**
 - **Mises en pensions :**
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - **Change à terme :**
 - **Future :**
 - **Options :**
 - **Swap :**

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
| | |

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (**) <p style="text-align: center;">Total</p> | |
| <p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: center;">Total</p> | |

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> . Revenus (***) . Autres revenus <p style="text-align: center;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: center;">Total des frais</p> | |

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

• PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

• FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

• EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

• COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :

- Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
- Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
- Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

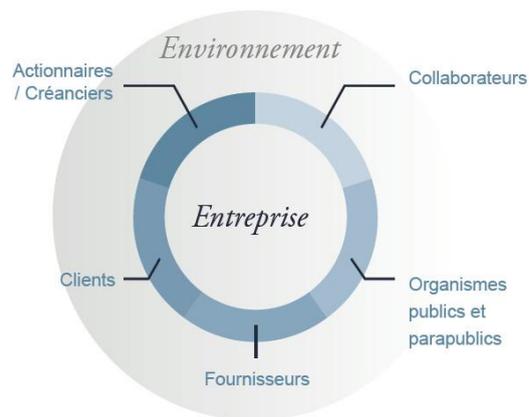
• RAPPORT ARTICLE 173

Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Lazard Frères Gestion vise à offrir à ses clients une gestion de conviction dans une perspective d'investissement de long terme. Notre processus d'investissement est caractérisé par une gestion active fondée sur la sélection de titres qui vise à optimiser le couple rendement/risque, notamment grâce à la prise en compte des paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Nous accordons depuis toujours une importance primordiale à la gouvernance, fondement essentiel d'une stratégie financière et extra-financière crédible. Nous investissons avant tout dans des entreprises que nous souhaitons accompagner dans la durée, avec des modèles de développement clairs, des organes de contrôle efficaces et un management de qualité avec lequel nous instaurons au fil des rencontres un rapport de confiance fort.

Lazard Frères Gestion a la conviction que les entreprises ayant intégré les enjeux ESG dans leur stratégie offrent une garantie supplémentaire de performance sur la durée. Elles sont en effet plus à même de prendre en compte leurs parties prenantes, condition essentielle à la création de valeur et à la compétitivité long terme des entreprises. Nous considérons traditionnellement 5 parties prenantes :



C'est dans le but d'évaluer le degré d'intégration des enjeux ESG par les entreprises et le respect des parties prenantes que l'analyse extra-financière est venue naturellement enrichir notre analyse financière.

L'analyse ESG prend en compte les paramètres qui nous semblent indispensables à la solidité, à la stabilité et à la pérennité financière de l'entreprise. Elle nous permet d'identifier les enjeux ESG majeurs, de détecter des risques potentiellement dommageables pour l'entreprise et ses investisseurs, mais aussi de futures opportunités.

Il est donc important de sélectionner des entreprises qui intègrent dans leur modèle de développement les enjeux extra-financiers suivants :

E

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Toute entreprise désireuse d'assurer sa pérennité économique se doit de protéger le capital naturel en recherchant en permanence la limitation et/ou l'optimisation des impacts de ses activités, produits et services sur l'environnement et le climat.

L'analyse environnementale d'une entreprise consiste en une analyse de ses activités, produits et services susceptibles d'avoir un impact (positif ou négatif) significatif sur l'environnement.

S

ENJEUX SOCIAUX

Le « capital humain » est l'un des deux moteurs de l'entreprise avec le capital financier. Valoriser ce capital humain sur toute la chaîne de valeur, en prendre soin et le développer doit faire partie de la stratégie d'une entreprise.

Le suivi et l'analyse de multiples indicateurs permettent d'appréhender la politique de l'entreprise en matière sociale et d'identifier de potentiels risques.

G

ENJEUX DE GOUVERNANCE

Une gouvernance satisfaisante est une garantie de transparence et d'équilibre des pouvoirs, ainsi qu'un contre-pouvoir actionnarial. Lazard Frères Gestion considère que de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise sont des éléments de maîtrise du risque, qui favorisent la création de valeur et contribuent à un alignement global des intérêts de l'ensemble des parties prenantes.

L'analyse de la gouvernance est réalisée grâce à de nombreux indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer objectivement son architecture et sa qualité.

Nature des critères ESG pris en compte au sein de la Sicav Lazard Equity SRI

Le critère Social

Nous regroupons trois thèmes au sein de ce critère qui représente 60% de notre pondération : les ressources humaines, les droits humains et l'engagement sociétal de l'entreprise.

Nous privilégions les **ressources humaines** (pondération de 40% sur ce seul critère) qui constituent le thème majeur de notre processus d'investissement, la performance financière d'une entreprise pouvant être affectée par la négligence du capital humain.

Ce thème est abordé sous l'angle :

- De la qualité des conditions générales de travail
- De l'amélioration continue des relations sociales
- De la valorisation des emplois et des compétences

La prise en compte des **droits humains** (10%) est essentielle au bon fonctionnement des entreprises. La déclinaison de ce thème s'effectue :

- Dans la société, avec le respect des droits humains fondamentaux et la prévention des atteintes à ces droits (respect du droit de la personne à l'exercice de ses libertés fondamentales).
- Dans le travail, avec le respect des droits humains fondamentaux : élimination des formes de travail proscrites, respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, non-discrimination dans l'emploi et promotion de l'égalité.

Nous abordons le thème **d'engagement sociétal** (10%) en mesurant :

- L'impact de l'activité de l'entreprise sur le territoire d'implantation (ses engagements en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation),
- Le comportement sociétal de l'entreprise (respect des interlocuteurs sociaux, des engagements attachés aux produits et services développés par l'entreprise),
- La contribution de l'entreprise à des causes d'intérêt général.

Le critère Environnement

Deuxième thème majeur après le critère des ressources humaines, la prise en compte du critère environnement qui représente 30% de notre pondération, permet de mettre en avant l'importance de la constitution éventuelle de passifs qui peuvent impacter à terme la rentabilité de l'entreprise.

Le thème de l'environnement sera abordé à deux niveaux :

- Sur la stratégie environnementale de l'entreprise : prise en compte des risques de pollution, offre de produits et services "verts", prévention des risques d'atteinte à la biodiversité.
- Sur la fabrication et distribution des produits : maîtrise des impacts sur l'eau, consommation d'énergie, réduction des émissions polluantes, amélioration de la gestion des déchets, maîtrise des impacts liés à la distribution, réhabilitation des sites, etc.

Le critère Relations clients-fournisseurs

Le thème des relations clients-fournisseurs qui représente 10% de notre pondération prendra en compte :

- Les droits et les intérêts des clients (information et sécurité des produits).
- Une coopération durable avec les fournisseurs, basée sur l'intégration de facteurs sociaux et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement.
- Le respect des règles concurrentielles.
- La prévention effective de la corruption.

Le critère Gouvernance

La Gouvernance est un critère fondamental du processus d'investissement, il est intégré dans le processus général de sélection des valeurs gérées par Lazard Frères Gestion.

Le référentiel retient les thèmes suivants :

- La composition et l'efficacité du Conseil d'Administration (compétence et expérience),
- La distribution des droits entre les actionnaires et les dirigeants,
- L'indépendance et la compétence des membres des organes de contrôle,
- Le mode de rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants,
- Le cumul des mandats administrateurs et membres du comité de direction.

Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG

Nous attachons une importance particulière à développer des modèles propriétaires construits sur notre expertise avec le souci constant d'apporter une valeur ajoutée tangible dans la sélection des titres en portefeuille.

Fin 2019, Lazard Frères Gestion a donc souhaité mettre en place un modèle d'analyse et de **notation ESG propriétaire** qui respecte ce principe.

A partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (Vigeo Eiris, Ethix, Trucost, Carbon Delta), de Bloomberg, des rapports RSE de chaque entreprise, de l'outil de suivi des controverses Vigeo et des commentaires de nos analystes-gérants, les analystes responsables de chaque valeur établissent une note interne ESG fondée sur une approche à la fois quantitative et qualitative : pour chaque pilier E, S et G, une quinzaine d'indicateurs-clés sont suivis puis agrégés dans une note synthétique (de 1 pour les moins bons émetteurs à 5 pour les meilleurs).

Méthodologie et résultats de l'analyse ESG

- La méthodologie d'analyse ESG

Au cours de l'exercice, la méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs a évolué. Le filtre d'analyse ESG portant sur la qualité de la gouvernance d'entreprise historiquement effectué sur la base d'une analyse qualitative est désormais basé sur une notation Gouvernance quantitative allant de 0 à 5.

La méthodologie d'évaluation ESG devient alors la combinaison d'une évaluation quantitative pour les critères ES fournie par Vigeo et d'une évaluation **quantitative** pour le critère Gouvernance réalisée par Lazard Frères Gestion.

➤ **VIGEO : Évaluation quantitative ES**

| | # 1.Condition | # 2.Condition |
|----------------------------------|-----------------|--|
| Domaines | Note ≥ 0 | Note moyenne pondérée ≥ 0 poids définis par Lazard Frères Gestion |
| Ressources Humaines | ✓ | 40% |
| Respect de l'environnement | | 30% |
| Relations Clients / Fournisseurs | | 10% |
| Droit Humain | | 10% |
| Engagement Sociétal | | 10% |

1. ANALYSE EXTRA-FINANCIERE

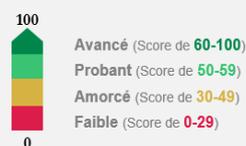
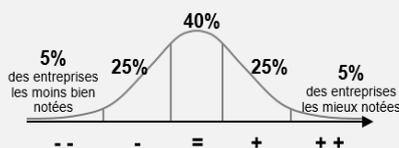
Réalisée par Vigeo Eiris sur les 5 domaines subdivisés en 34 critères

2. CALCUL DE LA NOTE ABSOLUE par entreprise par domaine

Pondération des critères en fonction de leur importance au sein du secteur de l'entreprise évaluée

3. CALCUL DE LA NOTE RELATIVE par entreprise par domaine

En fonction du classement de celle-ci au sein de son secteur d'activité



- ++ Entreprise pionnière
- + Entreprise en avance
- = Entreprise dans la moyenne
- Entreprise en retard
- Entreprise non concernée

4. CALCUL DE LA NOTE ESG GLOBALE DE L'ENTREPRISE

Moyenne des notes relatives des 5 domaines, pondérées des poids définis par **Lazard Frères Gestion**

Chaque entreprise obtient ainsi une note ESG Globale comprise entre -- et ++

Les cinq niveaux possibles de rating sont recodés de la manière suivante afin de pouvoir calculer la note ESG Globale :

| | | |
|----|---------|----|
| ++ | devient | +2 |
| + | devient | +1 |
| = | devient | 0 |
| - | devient | -1 |
| -- | devient | -2 |

➤ **Lazard Frères Gestion : Détail de l'analyse du critère Gouvernance**

La gouvernance d'entreprise est un critère majeur dans le processus de sélection de titres de l'analyste-gérant. Son étude est systématique et doit satisfaire les exigences de la société de gestion, notamment celle de prémunir l'entreprise concernée de tout conflit d'intérêts en son sein.

L'analyste-gérant identifie tous les éléments qui pourraient impacter la stratégie long terme de l'entreprise, son potentiel de création de valeur ainsi que les intérêts fondamentaux des actionnaires minoritaires.

PILIER GOUVERNANCE

| Domaine | Objectifs | Critères |
|--|--|--|
| Conseil d'administration ou de surveillance | <ul style="list-style-type: none"> - Indépendance du Conseil - Compétence et diversité du Conseil - Limitation du cumul des mandats | <ul style="list-style-type: none"> - CA capable de contrôler et conseiller les dirigeants exécutifs pour assurer un équilibre des pouvoirs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Séparation des positions de Président et de Directeur Général ▪ Diversité et complémentarité des expertises ▪ Proportion importante de membres indépendants permettant un contrôle objectif et impartial sur les dirigeants |
| Qualité du management | <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de la stratégie - Éthique des affaires - Efficacité de l'audit et des mécanismes de contrôle | <ul style="list-style-type: none"> - Formulation et mise en œuvre d'une stratégie cohérente avec l'environnement externe et les ressources internes - Prévention de toutes formes de corruption, d'acteurs privés comme d'agents publics - Système de contrôle interne capable de repérer et évaluer les risques de l'entreprise et garantir la confiance dans l'indépendance et l'objectivité des auditeurs externes |
| Qualité de la communication financière et extra-financière | <ul style="list-style-type: none"> - Confiance dans les prévisions et transparence - Accessibilité du management | <ul style="list-style-type: none"> - Historique des avertissements sur résultats (<i>profit warning</i>) - Publication des données quantitatives et explications qualitatives donnant une vue fidèle de la situation actuelle de l'entreprise et de ses perspectives sur les questions financières et extra-financières |
| Rémunération des dirigeants | <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration claire des rémunérations des dirigeants - Transparence de la rémunération - Cohérence avec les résultats obtenus | <ul style="list-style-type: none"> - Politique de rémunération décrit ses principes, mécanismes et détaille les différentes composantes - Intégration d'objectifs ESG dans la rémunération - Rémunération en ligne avec la stratégie, liée à la performance de l'entreprise et à l'évolution de la valeur du titre de la société sur le long terme |

- Les modalités de prise en compte des critères ESG dans le processus de décision d'investissement

Pour passer d'un **univers d'investissement ESG** à un **portefeuille ESG**, nous appliquons tout d'abord le filtre extra-financier, puis ensuite le filtre financier. Chacun des deux filtres doit être satisfait. Aucun des deux ne peut compenser l'autre :

1. Notre **filtre extra-financier** s'applique à toutes les valeurs de la zone euro dont la capitalisation boursière est supérieure à 2 Mds €, en recourant à cinq grands domaines (environnementaux et sociaux), définis en partenariat avec Vigeo-Eiris.

La notation de chaque domaine est effectuée sur une échelle de notation comportant cinq niveaux de notation (du -2, entreprises non concernées au +2, entreprises pionnières).

Les conditions suivantes doivent être réunies :

- **Condition 1 : avoir une note en Ressources Humaines ≥ 0** (note Vigeo)

La performance financière d'une entreprise peut être affectée par la négligence du capital humain. La qualité des conditions générales de travail, l'amélioration continue des relations sociales et la valorisation des emplois et des compétences sont les principaux points étudiés.

- **Condition 2 : avoir une note moyenne pondérée ≥ 0** (pondération Lazard appliquée aux notes relatives Vigeo) Lazard Frères Gestion impose une pondération propre à chacun des cinq domaines de l'analyse extra-financière qu'elle a retenus, en fonction de leur importance :

- Ressources humaines (40%) : Gestion du capital humain des entreprises : formation, sécurité, mesures de reclassement lors des plans de licenciements, politique de rémunérations.
- Environnement (30%) : Gestion des sites de production et réhabilitation de ces sites. Niveau d'information disponible pour ce critère.
- Relations clients-fournisseurs (10%) : Gestion des fournisseurs, et identification du bon respect de certaines pratiques par ces derniers (interdiction du travail des enfants...).
- Droits humains (10%) : Prévention des risques notamment de discrimination.
- Engagement sociétal (10%) : Intégration de l'entreprise dans son environnement civil. Participation au développement en général et à celui de certaines activités en particulier, aide à l'éducation dans une zone donnée par exemple.

○ **Condition 3 : avoir une note Gouvernance > 2** (note Lazard)

L'entreprise doit être dotée d'une gouvernance qui permet, selon la société de gestion, de garantir un traitement juste des actionnaires minoritaires et prévenir les conflits d'intérêts.

La gouvernance d'entreprise est directement intégrée au processus général de sélection de valeurs.

2. Le filtre financier, commun à l'ensemble de nos fonds actions, est fondé sur les trois piliers suivants : **la rentabilité, la croissance et l'évaluation.**

Nous articulons les critères de rentabilité et de croissance de l'entreprise en déterminant sa « juste valeur » (actualisation des flux, multiples historiques, valorisation de la productivité financière).

Les multiples et la méthode de valorisation privilégiés sont l'analyse du ratio Valeur Entreprise/Résultat Opérationnel et l'actualisation des cash-flows.

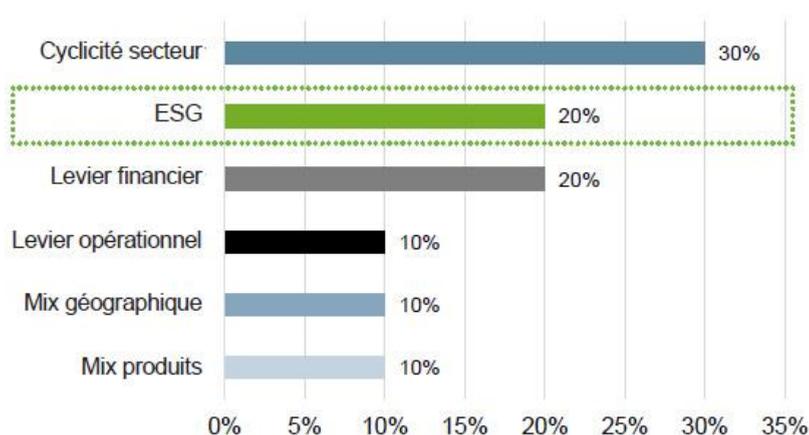
Dans cette dernière méthode, les cash-flows sont actualisés grâce au WACC, le coût moyen du capital.

Ce coût est composé du **coût des fonds propres** (Equity) et du **coût de la Dette**. Le coût des fonds propres dépend du profil de l'entreprise, et notamment de son risque spécifique. **Ce risque spécifique** comprend entre autres la cyclicité de l'activité de l'entreprise, l'emplacement géographique, ainsi que le respect des **critères ESG** qui peuvent impacter également l'évaluation financière de l'entreprise s'ils ne sont pas suffisamment pris en compte.

Ainsi, nous intégrons les **critères ESG** dans le coût du capital (WACC) via le **Bêta**.

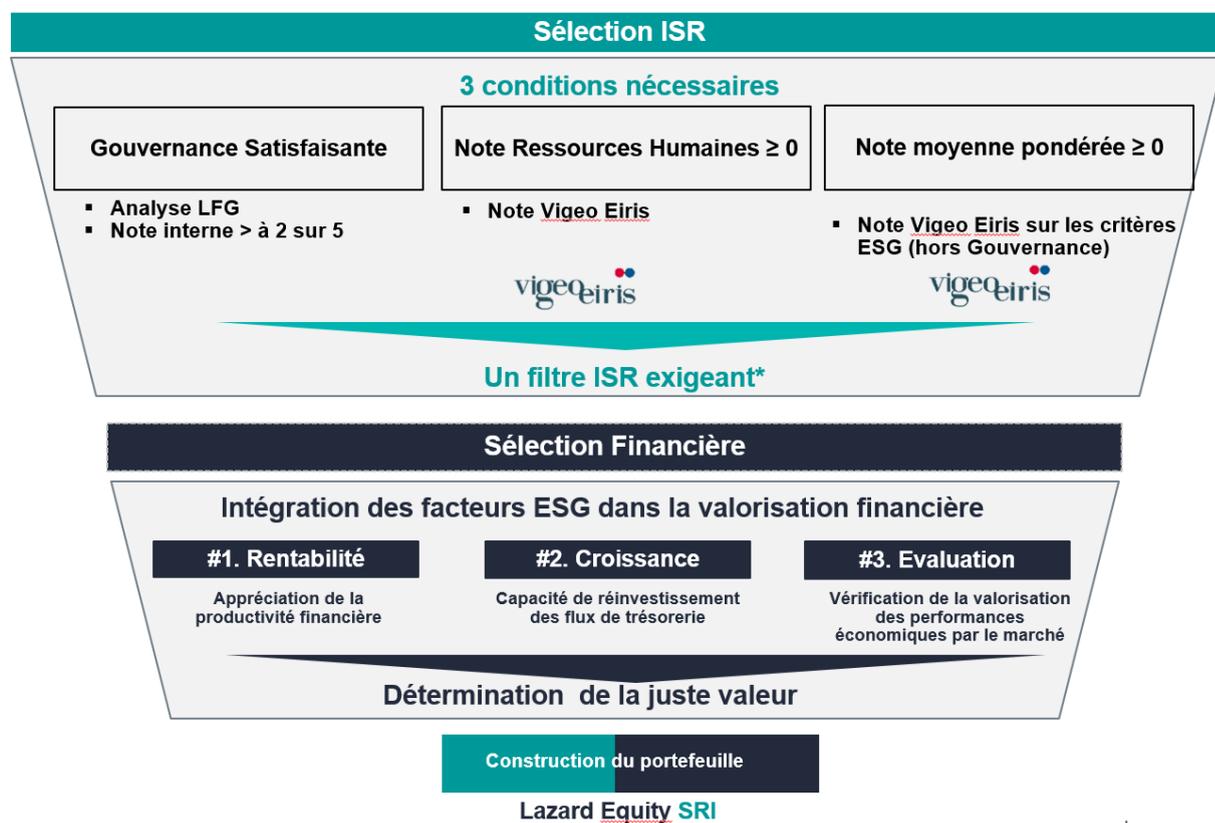
Le calcul du Bêta est réalisé en interne grâce à une méthodologie propre à Lazard Frères Gestion.

Le Bêta est la mesure de l'ensemble des risques de l'entreprise et notre méthodologie pondère les facteurs comme tels :



L'évaluation et donc la détermination du potentiel de hausse pour chacun des titres préalablement retenus permet de déterminer les poids de chaque titre dans le portefeuille.

Le gérant s'assure du respect des contraintes de risque du portefeuille telles que la surexposition maximale à un titre ou à un secteur.



- Suivi d'indicateurs ESG

➤ Empreinte Carbone

Dans le cadre de l'article 173 de la loi du 17 août 2015, LAZARD Frères Gestion a décidé d'afficher l'Empreinte Carbone de la Sicav Lazard Equity SRI.

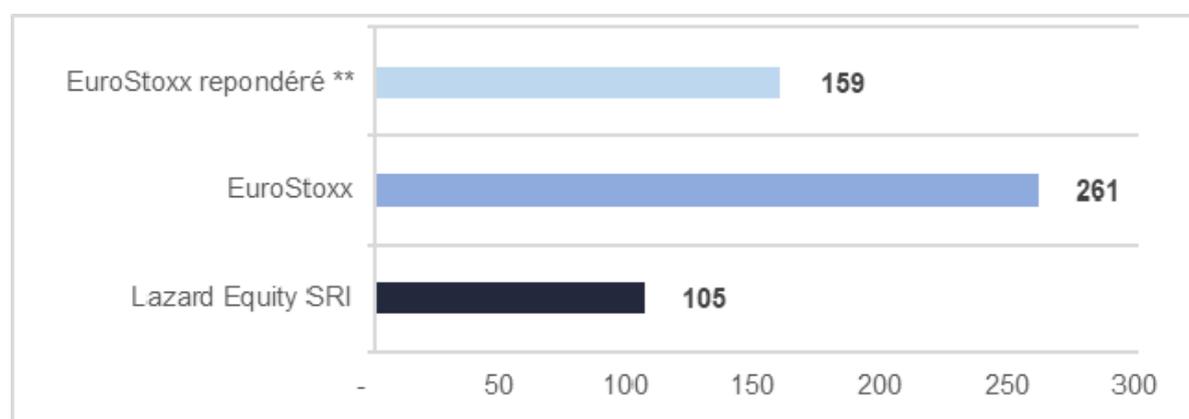
- Pour obtenir les données nécessaires au calcul de l'empreinte carbone, nous avons fait le choix d'initier en 2016 un partenariat avec la société TRUCOST.
- LAZARD Frères Gestion a retenu comme indicateur l'intensité carbone, exprimée en tonnes équivalent CO2 par M€ de chiffre d'affaires.
- L'évaluation de l'empreinte carbone prend en compte les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre (GES).
 - Scope 1 : Toutes les émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles nécessaire à la fabrication du produit.
 - Scope 2 : Les émissions indirectes liées à la production des énergies (électricité, ...) qui sont consommées par l'entreprise.
- Les mesures sont réalisées uniquement sur les titres détenus en direct.
- Dans le cas d'une entreprise cotée pour laquelle nous ne disposons pas de données carbone, sa pondération est alors proportionnellement répartie sur le poids des autres entreprises du même secteur, afin de préserver les pondérations sectorielles initiales.
- Le poids de chaque valeur en portefeuille est rebasé de manière à obtenir une pondération totale égale à 100%.
- La méthode de calcul de l'intensité carbone d'un portefeuille est une moyenne pondérée des GES divisées par le chiffre d'affaires de chaque position. Nous obtenons ainsi la formule suivante :

Intensité carbone d'un portefeuille

$$= \sum \left[\left(\frac{\text{Émissions (scope 1 + 2)}}{\text{Chiffre d'Affaires}} \right) \text{de chaque titre} \times \text{poids de chaque titre} \right]$$

- Le niveau d'émission de CO2 d'une entreprise est fortement dépendant de son domaine d'activité. Certains secteurs sont structurellement plus « émetteurs » que d'autres.
- L'approche fondamentale de Lazard Frères Gestion axée sur la sélection de titres engendre des écarts d'expositions sectorielles entre les fonds et leurs indices de référence.
- Pour s'affranchir de ces biais sectoriels, nous avons défini une méthode visant à neutraliser ces écarts en re-pondérant les poids des secteurs de l'indice pour qu'ils correspondent à ceux du portefeuille. Au sein de chaque secteur de l'indice, le poids de chaque valeur est maintenu.

Emissions par millions d'euros de Chiffre d'Affaires (tonnes CO2 éq./M€ de CA)



Date : 30/09/2020

Taux de couverture du fonds : 99,7%

Taux de couverture de l'indice : 98,5%

➤ Indicateur de contribution à la transition énergétique

Nous mesurons le niveau d'engagement des entreprises dans la transition énergétique de leur modèle économique, à l'aide d'un indicateur : le score de transition énergétique.

Chaque émetteur en portefeuille est évalué sur l'efficacité des mesures mises en œuvre pour réduire leurs émissions de GES, pour faire évoluer leur mix énergétique et réduire leurs consommations d'énergie.

Cette notation est aujourd'hui déléguée à notre partenaire Vigeo Eiris.

Elle repose sur l'analyse de critères spécifiques liés au changement climatique et est le résultat de l'analyse des enjeux clés de l'entreprise et de son secteur en matière de transition énergétique. Elle mesure les efforts faits par les entreprises pour réduire leur empreinte carbone et contribuer ainsi à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2°C.

La contribution du portefeuille à la transition énergétique est mesurée de la manière suivante :

Score Transition Énergétique d'un portefeuille

$$= \sum [\text{Score Transition Énergétique de chaque titre} \times \text{poids de chaque titre}]$$

prendre en compte ces enjeux en formulant des axes d'amélioration concrets. Nous les incitons ainsi à adopter les meilleures pratiques et à plus de transparence sur les moyens mis en place et résultats obtenus.

Lazard Frères Gestion publie un rapport d'engagement reprenant les différentes initiatives engagées et leurs résultats. Ce document est disponible à l'adresse suivante : http://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Notre-approche-ESG-ISR-Actionariat_I16.html

- **UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE**

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

- **METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, la SICAV est investie de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 98,69%.

- **INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40% (POUR OPC DISTRIBUANT)**

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

- **REMUNERATIONS**

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2019 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des FIA, en excluant la gestion des OPCVM et la gestion sous mandats, peuvent être obtenus sur demande par courrier, auprès du service juridique des OPC de Lazard Frères gestion et figurent dans le rapport annuel de la société. L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats. La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération. Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques. Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Population au 31/12/2019 : CDD et CDI de LFG et LFG-Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG-Courtage)

| effectif au 31-12-2019 LFG - LFG-Belgique | Rémunérations fixes annuelles 2019 en € | Rémunération variable au titre de 2019 (Cash payé en 2020 et différé en 2020) en € |
|--|--|---|
| 174 | 15 947 054 | 19 567 356 |

"Personnel identifié"

| Catégorie | Nombre de salariés | Rémunérations fixes et variables agrégées 2019 (incluant le différé) en € |
|-------------------|--------------------|--|
| Senior Management | 3 | 4 100 006 |
| Autres | 48 | 18 940 465 |
| Total | 51 | 23 040 471 |

NB : les montants sont des montants non chargés.

- **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS
www.lazardfreresgestion.fr.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Lazard Equity SRI

Exercice clos le 30 septembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Lazard Equity SRI

Exercice clos le 30 septembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Equity SRI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Lazard Equity SRI constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 18 décembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Koestner', with a long horizontal stroke extending to the right.

David Koestner



Lazard Equity SRI

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 septembre 2020

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

ERNST & YOUNG et Autres



Lazard Equity SRI

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Equity SRI,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 18 décembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Koestner', with a stylized flourish extending to the right.

David Koestner

6. COMPTES ANNUELS

• BILAN en EUR

ACTIF

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Immobilisations nettes | | |
| Dépôts | | |
| Instruments financiers | 171 434 949,88 | 180 684 742,85 |
| Actions et valeurs assimilées | 169 700 725,00 | 172 454 831,60 |
| Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé | 169 700 725,00 | 172 454 831,60 |
| Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé | | |
| Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé | | |
| Titres de créances | | |
| Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé | | |
| Titres de créances négo­cia­bles | | |
| Autres titres de créances | | |
| Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé | | |
| Organismes de placement collectif | 1 734 224,88 | 8 229 911,25 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 1 734 224,88 | 8 229 911,25 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | | |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | | |
| Autres organismes non européens | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres donnés en pension | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| Autres instruments financiers | | |
| Créances | 12 145,33 | 501 742,90 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 12 145,33 | 501 742,90 |
| Comptes financiers | 349 182,97 | 93 189,77 |
| Liquidités | 349 182,97 | 93 189,77 |
| Total de l'actif | 171 796 278,18 | 181 279 675,52 |

PASSIF

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 167 156 673,66 | 171 779 917,38 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 55 088,48 | 2 529 849,78 |
| Report à nouveau (a) | 1,22 | 74,77 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b) | 2 688 486,60 | 2 197 910,99 |
| Résultat de l'exercice (a, b) | 1 560 136,46 | 4 526 794,45 |
| Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net) | 171 460 386,42 | 181 034 547,37 |
| Instruments financiers | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| Dettes | 335 891,76 | 245 128,15 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 335 891,76 | 245 128,15 |
| Comptes financiers | | |
| Concours bancaires courants | | |
| Emprunts | | |
| Total du passif | 171 796 278,18 | 181 279 675,52 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

- **HORS BILAN en EUR**

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|---|------------|------------|
| Opérations de couverture | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| Autres opérations | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

• **COMPTE DE RÉSULTAT en EUR**

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | | |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 3 888 490,34 | 7 343 575,84 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | | |
| Produits sur titres de créances | | |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Produits sur instruments financiers à terme | | |
| Autres produits financiers | | |
| Total (1) | 3 888 490,34 | 7 343 575,84 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Charges sur instruments financiers à terme | | |
| Charges sur dettes financières | 3 243,22 | 1 646,89 |
| Autres charges financières | | |
| Total (2) | 3 243,22 | 1 646,89 |
| Résultat sur opérations financières (1 - 2) | 3 885 247,12 | 7 341 928,95 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 2 270 504,90 | 2 381 118,85 |
| Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 1 614 742,22 | 4 960 810,10 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -54 605,76 | -434 015,65 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | | |
| Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 1 560 136,46 | 4 526 794,45 |

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- o **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- o **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- o **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- o **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :**

Les titres de créance négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché.

En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

| Taux de référence | |
|---|---|
| Tcn en Euro | Tcn en devises |
| Euribor, Swaps OIS et Btf - 3 – 6 – 9 – 12 mois Btan- 18 mois, 2 – 3 – 4 – 5 ans | Taux officiels principaux des pays concernés. |

- **TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois :**

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois font l'objet d'une évaluation linéaire. Toutefois, en cas de sensibilité particulière de certains de ces titres au marché, cette méthode ne serait pas appliquée.

o **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

o **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

o **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

> **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

> **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent. La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de la SICAV).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

La Sicav effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

| Frais facturés à la SICAV | Assiette | Taux Barème | |
|---|--|---|------------------|
| Frais de gestion financière | Actif net | Actions C et D : 1,265% TTC Action PC EUR : 0,815% TTC Action RC EUR : 2% TTC Action RD EUR : 2% TTC Action PC H-GBP : 0,865% TTC Action PC H-USD : 0,865% TTC Action RC H-USD : 2% TTC Action PC H-CHF : 0,865% TTC Action RC H-CHF : 2% TTC Taux maximum | |
| Frais administratifs externes à la société de gestion | Actif net | Actions C, D, PC EUR, RC EUR, RD EUR, PC H-GBP, PC H-USD, RC H-USD, PC H-CHF, RC H-CHF 0,035% TTC Taux maximum | |
| Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire) | Prélèvement maximum sur chaque transaction | Actions, change | De 0 à 0,40% TTC |
| | | Instruments sur marché à terme et autres opérations | Néant |
| Commission de surperformance | N.A. | Néant | |

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 617.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Action(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Action LAZARD EQUITY SRI RD EUR | Distribution | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV |
| Action LAZARD EQUITY SRI C | Capitalisation | Capitalisation |
| Action LAZARD EQUITY SRI D | Distribution | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV |
| Action LAZARD EQUITY SRI PC EUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Action LAZARD EQUITY SRI RC EUR | Capitalisation | Capitalisation |

• **EVOLUTION DE L'ACTIF NET en EUR**

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Actif net en début d'exercice | 181 034 547,37 | 186 404 658,23 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) | 55 443 982,12 | 42 268 289,60 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -49 223 759,25 | -50 231 524,87 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 12 857 122,22 | 10 201 071,02 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -8 932 539,16 | -6 662 631,71 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | | |
| Frais de transactions | -1 360 097,62 | -1 081 708,05 |
| Différences de change | | |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -19 597 329,69 | -4 324 849,88 |
| Différence d'estimation exercice N | -588 366,47 | 19 008 963,22 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | -19 008 963,22 | -23 333 813,10 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | | |
| Différence d'estimation exercice N | | |
| Différence d'estimation exercice N-1 | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | -113 097,41 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | -457 694,06 | -386 469,66 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 1 614 742,22 | 4 960 810,10 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| Actif net en fin d'exercice | 171 378 974,15 | 181 034 547,37 |

• **VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

| | Montant | % |
|---|---------|---|
| Actif | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | | |
| Titres de créances | | |
| TOTAL Titres de créances | | |
| Passif | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Hors-bilan | | |
| Opérations de couverture | | |
| TOTAL Opérations de couverture | | |
| Autres opérations | | |
| TOTAL Autres opérations | | |

• **VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|------------|------|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 349 182,97 | 0,20 |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

• **VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|------------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 349 182,97 | 0,20 | | | | | | | | |
| Passif | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | | | |

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

• **VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

| | | | | | | | Autres devises | |
|--|---------|---|---------|---|---------|---|----------------|---|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| OPC | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Créances | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

- **CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

| | Nature de débit/crédit | 30/09/2020 |
|-------------------------------------|----------------------------|--------------------|
| Créances | Souscriptions à recevoir | 12 145,33 |
| Total des créances | | 12 145,33 |
| Dettes | Achats à règlement différé | 113 424,33 |
| | Rachats à payer | 27 015,12 |
| | Frais de gestion | 195 452,31 |
| Total des dettes | | 335 891,76 |
| Total des dettes et créances | | -323 746,43 |

• **NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS**

| | En actions | En montant |
|--|-------------|----------------|
| Action C | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 17 634,275 | 31 278 590,21 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -15 666,370 | -27 665 652,27 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 1 967,905 | 3 612 937,94 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 87 183,287 | |
| Action PC EUR | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 2 242,115 | 21 829 559,17 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -337,548 | -3 307 052,22 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 1 904,567 | 18 522 506,95 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 3 273,624 | |
| Action RC EUR | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 2 110,402 | 2 218 204,33 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -1 752,718 | -1 402 270,27 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 357,684 | 815 934,06 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 462,681 | |
| Action D | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | | |
| Actions rachetées durant l'exercice | -13 111,000 | -16 805 928,21 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -13 111,000 | -16 805 928,21 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 256,132 | |
| Action RD EUR | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 115,000 | 117 628,41 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -47,000 | -42 856,28 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 68,000 | 74 772,13 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 90,000 | |

• **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

| | En montant |
|--------------------------------------|------------|
| Action C | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Total des commissions acquises | |
| Action PC EUR | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Total des commissions acquises | |
| Action RC EUR | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Total des commissions acquises | |
| Action D | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Total des commissions acquises | |
| Action RD EUR | |
| Commissions de rachat acquises | |
| Commissions de souscription acquises | |
| Total des commissions acquises | |

- FRAIS DE GESTION**

| | 30/09/2020 |
|--|--------------------------|
| Action C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion | 1 877 099,45 1,30 |
| Action PC EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion | 184 399,33 0,85 |
| Action RC EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion | 7 956,29 2,03 |
| Action D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion | 199 895,92 1,30 |
| Action RD EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion | 1 153,91 2,03 |

- ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS**

Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

| | 30/09/2020 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES CONSTITUTIFS DE DÉPÔTS DE GARANTIE**

| | 30/09/2020 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | |

- **INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

| | Code Isin | Libellés | 30/09/2020 |
|-----------------------------------|--------------|-------------------------------------|---------------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 1 734 224,88 |
| Instruments financiers à terme | FR0011291657 | LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET | 1 734 224,88 |
| Total des titres du groupe | | | 1 734 224,88 |

• **TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT**

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 1,22 | 74,77 |
| Résultat | 1 560 136,46 | 4 526 794,45 |
| Total | 1 560 137,68 | 4 526 869,22 |

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| Action C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 1 154 727,29 | 3 661 914,17 |
| Total | 1 154 727,29 | 3 661 914,17 |

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Action PC EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 402 499,90 | 405 895,80 |
| Total | 402 499,90 | 405 895,80 |

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|--------------------------------|---------------|-----------------|
| Action RC EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 257,10 | 1 888,31 |
| Total | 257,10 | 1 888,31 |

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|--|-----------------|-------------------|
| Action D | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 2 609,99 | 456 731,80 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,70 | 49,24 |
| Capitalisation | | |
| Total | 2 610,69 | 456 781,04 |
| Informations relatives aux actions ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions | 256,132 | 13 366,456 |
| Distribution unitaire | 10,19 | 34,17 |
| Crédits d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat | | 46 810,88 |

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|--|--------------|---------------|
| Action RD EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 42,30 | 389,84 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,40 | 0,06 |
| Capitalisation | | |
| Total | 42,70 | 389,90 |
| Informations relatives aux actions ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions | 90,000 | 22,000 |
| Distribution unitaire | 0,47 | 17,72 |
| Crédits d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat | | 55,68 |

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|---|---------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 55 088,48 | 2 529 849,78 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 2 688 486,60 | 2 197 910,99 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | 2 743 575,08 | 4 727 760,77 |

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|---|---------------------|---------------------|
| Action C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 2 188 763,63 | 1 800 139,88 |
| Total | 2 188 763,63 | 1 800 139,88 |

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|---|-------------------|-------------------|
| Action PC EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 486 639,84 | 170 015,50 |
| Total | 486 639,84 | 170 015,50 |

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|---|-----------------|-----------------|
| Action RC EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | 6 726,56 | 1 296,35 |
| Total | 6 726,56 | 1 296,35 |

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|---|------------------|---------------------|
| Action D | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | 2 755 751,22 |
| Capitalisation | 57 878,32 | |
| Total | 57 878,32 | 2 755 751,22 |

| | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|---|-----------------|---------------|
| Action RD EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | 557,82 |
| Capitalisation | 3 566,73 | |
| Total | 3 566,73 | 557,82 |

• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

| | 30/09/2016 | 29/09/2017 | 28/09/2018 | 30/09/2019 | 30/09/2020 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 145 183 539,36 | 179 888 094,69 | 186 404 658,23 | 181 034 547,37 | 171 460 386,42 |
| LAZARD EQUITY SRI C | | | | | |
| Actif net en EUR | 125 538 226,06 | 156 015 683,66 | 159 390 762,10 | 148 388 866,92 | 139 547 132,61 |
| Nombre de titres | 88 207,135 | 88 206,271 | 92 680,820 | 85 189,741 | 87 183,287 |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | 1 423,22 | 1 768,75 | 1 719,78 | 1 741,86 | 1 600,61 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | 30,28 | 92,62 | 49,72 | 21,13 | 25,10 |
| Capitalisation unitaire en EUR sur résultat | 21,07 | 21,29 | 29,32 | 42,98 | 13,24 |
| LAZARD EQUITY SRI PC EUR | | | | | |
| Actif net en EUR | | 10 353,16 | 4 287 922,64 | 14 054 447,22 | 31 087 624,35 |
| Nombre de titres | | 1,000 | 424,055 | 1 366,102 | 3 273,624 |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | | 10 353,16 | 10 111,71 | 10 287,99 | 9 496,39 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | | 151,26 | 291,71 | 124,45 | 148,65 |
| Capitalisation unitaire en EUR sur résultat | | -4,86 | 217,80 | 297,11 | 122,95 |
| LAZARD EQUITY SRI RC EUR | | | | | |
| Actif net en EUR | | | 24 035,43 | 106 335,74 | 427 430,09 |
| Nombre de titres | | | 23,860 | 104,997 | 462,681 |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | | | 1 007,35 | 1 012,75 | 923,81 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | | | 12,98 | 12,34 | 14,53 |
| Capitalisation unitaire en EUR sur résultat | | | 18,19 | 17,98 | 0,55 |

* Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

| | 30/09/2016 | 29/09/2017 | 28/09/2018 | 30/09/2019 | 30/09/2020 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 145 183 539,36 | 179 888 094,69 | 186 404 658,23 | 181 034 547,37 | 171 460 386,42 |
| LAZARD EQUITY SRI D | | | | | |
| Actif net en EUR | 19 645 313,29 | 23 862 057,87 | 22 687 745,40 | 18 462 934,80 | 317 601,78 |
| Nombre de titres | 16 198,801 | 16 232,941 | 16 226,313 | 13 366,456 | 256,132 |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | 1 212,76 | 1 469,97 | 1 398,20 | 1 381,28 | 1 239,99 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | 14,82 | 14,70 | 6,97 | | |
| Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées en EUR | | 155,29 | 189,24 | 206,16 | |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | | | | | 225,97 |
| Distribution unitaire en EUR sur résultat | 17,82 | 17,58 | 23,79 | 34,17 | 10,19 |
| Report à nouveau unitaire en EUR sur résultat | | | | | |
| Crédit d'impôt unitaire EUR | | | 2,923 | | * |
| LAZARD EQUITY SRI RD EUR | | | | | |
| Actif net en EUR | | | 14 192,66 | 21 962,69 | 80 597,59 |
| Nombre de titres | | | 14,000 | 22,000 | 90,000 |
| Valeur liquidative unitaire en EUR | | | 1 013,76 | 998,30 | 895,52 |
| Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées en EUR | | | 13,08 | 25,35 | |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR | | | | | 39,63 |
| Distribution unitaire en EUR sur résultat | | | 18,57 | 17,72 | 0,47 |
| Report à nouveau unitaire en EUR sur résultat | | | | | |
| Crédit d'impôt unitaire EUR | | | 1,236 | | * |

* Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

• **INVENTAIRE en EUR**

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ALLIANZ SE-REG | EUR | 37 140 | 6 076 846,80 | 3,55 |
| BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE | EUR | 37 000 | 2 293 630,00 | 1,34 |
| DEUTSCHE BOERSE AG | EUR | 19 310 | 2 892 638,00 | 1,69 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG | EUR | 404 600 | 5 781 734,00 | 3,37 |
| MERCK KGA | EUR | 39 000 | 4 857 450,00 | 2,83 |
| MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG | EUR | 10 720 | 2 321 952,00 | 1,35 |
| SAP SE | EUR | 73 000 | 9 691 480,00 | 5,66 |
| SIEMENS AG-REG | EUR | 42 000 | 4 530 960,00 | 2,64 |
| SIEMENS ENERGY AG | EUR | 21 500 | 494 500,00 | 0,29 |
| SIEMENS ENERGY AG RTS | EUR | 21 500 | | |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 38 941 190,80 | 22,72 |
| AUTRICHE | | | | |
| ERSTE GROUP BANK | EUR | 176 000 | 3 146 000,00 | 1,83 |
| TOTAL AUTRICHE | | | 3 146 000,00 | 1,83 |
| BELGIQUE | | | | |
| UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB | EUR | 19 500 | 1 891 500,00 | 1,10 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 1 891 500,00 | 1,10 |
| ESPAGNE | | | | |
| BANCO SANTANDER S.A. | EUR | 2 480 090 | 3 967 151,96 | 2,31 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 3 967 151,96 | 2,31 |
| FINLANDE | | | | |
| WAERTSILAE CORPORATION | EUR | 236 110 | 1 586 186,98 | 0,93 |
| TOTAL FINLANDE | | | 1 586 186,98 | 0,93 |
| FRANCE | | | | |
| AIR LIQUIDE | EUR | 50 000 | 6 775 000,00 | 3,96 |
| ALSTOM | EUR | 88 900 | 3 780 028,00 | 2,20 |
| AMUNDI | EUR | 29 000 | 1 745 800,00 | 1,02 |
| ATOS SE | EUR | 39 740 | 2 734 112,00 | 1,59 |
| AXA | EUR | 287 000 | 4 527 712,00 | 2,64 |
| BNP PARIBAS | EUR | 173 000 | 5 358 675,00 | 3,13 |
| BUREAU VERITAS | EUR | 189 330 | 3 646 495,80 | 2,13 |
| CARREFOUR | EUR | 311 800 | 4 260 747,00 | 2,48 |
| DANONE | EUR | 65 700 | 3 627 954,00 | 2,12 |
| EIFFAGE | EUR | 39 700 | 2 771 854,00 | 1,62 |
| ESSILORLUXOTTICA | EUR | 45 610 | 5 297 601,50 | 3,09 |
| IMERYSEX IMETAL | EUR | 114 000 | 3 620 640,00 | 2,11 |
| L'OREAL | EUR | 13 000 | 3 608 800,00 | 2,10 |
| LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY) | EUR | 16 530 | 6 602 082,00 | 3,85 |
| MICHELIN - CATEGORIE B | EUR | 43 800 | 4 017 336,00 | 2,34 |
| ORANGE | EUR | 457 460 | 4 064 074,64 | 2,37 |
| PEUGEOT | EUR | 115 500 | 1 790 250,00 | 1,04 |
| PUBLICIS GROUPE SA | EUR | 148 394 | 4 092 706,52 | 2,39 |
| REXEL | EUR | 159 300 | 1 710 882,00 | 1,00 |

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| SAINT-GOBAIN | EUR | 141 000 | 5 077 410,00 | 2,96 |
| SANOFI | EUR | 93 000 | 7 935 690,00 | 4,64 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SA | EUR | 41 600 | 4 411 680,00 | 2,57 |
| SOCIETE GENERALE SA | EUR | 375 700 | 4 252 172,60 | 2,48 |
| VINCI (EX SGE) | EUR | 53 310 | 3 812 731,20 | 2,22 |
| TOTAL FRANCE | | | 99 522 434,26 | 58,05 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| APERAM | EUR | 104 200 | 2 504 968,00 | 1,46 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 2 504 968,00 | 1,46 |
| PAYS-BAS | | | | |
| AKZO NOBEL | EUR | 55 400 | 4 787 668,00 | 2,79 |
| ASML HOLDING NV | EUR | 15 000 | 4 720 500,00 | 2,75 |
| STMICROELECTRONICS NV | EUR | 60 100 | 1 577 625,00 | 0,92 |
| UNILEVER NV | EUR | 137 000 | 7 055 500,00 | 4,12 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 18 141 293,00 | 10,58 |
| TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass. | | | 169 700 725,00 | 98,98 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 169 700 725,00 | 98,98 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET | EUR | 872 | 1 734 224,88 | 1,01 |
| TOTAL FRANCE | | | 1 734 224,88 | 1,01 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 1 734 224,88 | 1,01 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 1 734 224,88 | 1,01 |
| Créances | | | 12 145,33 | 0,01 |
| Dettes | | | -335 891,76 | -0,20 |
| Comptes financiers | | | 349 182,97 | 0,20 |
| Actif net | | | 171 460 386,42 | 100,00 |

| | | | | |
|--------------------------|-----|------------|----------|--|
| LAZARD EQUITY SRI C | EUR | 87 183,287 | 1 600,61 | |
| LAZARD EQUITY SRI RC EUR | EUR | 462,681 | 923,81 | |
| LAZARD EQUITY SRI RD EUR | EUR | 90,000 | 895,52 | |
| LAZARD EQUITY SRI D | EUR | 256,132 | 1 239,99 | |
| LAZARD EQUITY SRI PC EUR | EUR | 3 273,624 | 9 496,39 | |

• **COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

DECOMPOSITION DU COUPON

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|------------|--------|--------------|--------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Revenus non déclarables et non imposables | | | | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | | | | |
| TOTAL | | | | |

DECOMPOSITION DU COUPON

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|------------|--------|--------------|--------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Revenus non déclarables et non imposables | | | | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | | | | |
| TOTAL | | | | |

TEXTE DES RESOLUTIONS

LAZARD EQUITY SRI

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris
438 703 050 R.C.S. Paris

RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES PROPOSÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

1 560 137,68 € Sommes distribuables afférentes au résultat

2 743 575,08 € Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1. Sommes distribuables afférentes au résultat

- Actions « C » : **Capitalisation** : 1 154 727,29 €
- Actions « PC » : **Capitalisation** : 402 499,90 €
- Actions « RC » : **Capitalisation** : 257,10 €
- Actions « D » : **Distribution** : 2 609,99 €
- Actions « D » : **Report** : 0,70 €
- Actions « RD » : **Distribution** : 42,30 €
- Actions « RD » : **Report** : 0,40 €

a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « D » au jour du détachement recevra un dividende de **10,19 €** qui sera détaché le : 20 janvier **2021** et mis en paiement le : 22 janvier **2021**.

b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD » au jour du détachement recevra un dividende de **0,47 €** qui sera détaché le : 20 janvier **2021** et mis en paiement le : 22 janvier **2021**.

2. Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Actions « C » : **Capitalisation** : 2 188 763,63 €
- Actions « PC » : **Capitalisation** : 486 639,84 €
- Actions « RC » : **Capitalisation** : 6 726,56 €
- Actions « D » : **Report** : 57 878,32 €
- Actions « RD » : **Report** : 3 566,73 €

Rappel : Dividendes mis en paiement au titre des 5 derniers exercices

Exercice : Montant unitaire/action
au 30/09/2019 17,72 € catégorie actions « RD »
au 28/09/2018 18,57 € catégorie actions « RD »

au 30/09/2019 34,17 € catégorie actions « D »
au 28/09/2018 23,79 € catégorie actions « D »
au 29/09/2017 17,58 € catégorie actions « D »
au 30/09/2016 17,82 € catégorie actions « D »
au 30/09/2015 17,18 € catégorie actions « D »